

**Rôle de la séance publique du 05/05/2026 à 11h00**

**Président** : Monsieur Massin

**Greffier** : Mme Maillat

---

**01) N° 2600784**

**RAPPORTEUR : M. Massin**

---

Demandeur      COMMUNE DE LE POUGET

Me CHARRE

Défendeur      Mme P. Isabelle

La commune de Le Pouget demande à la cour :

1°) de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2306037, 2306165 du 23 janvier 2026 par lequel le tribunal administratif de Montpellier a annulé, d'une part, l'arrêté du 9 juin 2023 par lequel son maire a suspendu de ses fonctions Mme Isabelle P. à compter du 13 juin 2023 pour une durée de quatre mois, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux du 16 juin 2023 et, d'autre part, l'arrêté du 13 octobre 2023 par lequel il a prolongé sa suspension de fonctions ;

2°) de mettre à la charge de Mme Isabelle P. la somme de 4 000 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Arrêté le 8 avril 2026.

Le président de la cour,

Jean-François Moutte